Montréal, le 29 août 2016

<u>Par dépôt électronique (SDÉ)</u>

À: **Hydro-Québec Distribution et tous les demandeurs de statut d'intervenant représentant la clientèle au présent dossier (ACEFO, ACEFQ, AHQ-ARQ, AQCIE-CIFQ, FCEI, OC, UC, UMQ, UPA)**

Objet : **Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018**
Dossier de la Régie : R-3980-2016

Faisant suite à sa décision D-2016-124 rendue le 3 août 2016 et à la lettre du Distributeur du 26 août 2016 dans le dossier mentionné en titre, la Régie de l'énergie (la Régie) convoque, par la présente, les intervenants représentant la clientèle dans le dossier R-3933-2015 et le Distributeur à la séance de travail portant sur l'étude de balisage relative à la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec qui se tiendra le **7 septembre 2016 à compter de 9h dans la Salle Riopelle** de ses bureaux de Montréal.

Indépendamment de la décision procédurale que la Régie rendra sous peu quant aux demandes d'intervention, elle autorise également les personnes intéressées au présent dossier représentant la clientèle à participer à cette séance de travail. Les frais établis à l'article 31 b) du *Guide de paiement des frais 2012* pourront être réclamés à cet égard.

Le calendrier réglementaire chargé du mois de septembre 2016 ne permet pas de reporter à une date ultérieure la tenue de cette séance de travail. La Régie réfère toutes les personnes intéressées au document déposé en preuve sous la cote B-0028, HQD-8, document 2, Annexe C.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml